

Réunion MEP à l'Assemblée Nationale le 1^{er} juin 2013

Organisée autour de l'Union MEP du Syndicat des Médecins Libéraux, cette réunion regroupe autour de parlementaires les responsables des Centrales Syndicales nationales et les dirigeants des syndicats et Sociétés savantes de toutes les disciplines exerçant une médecine à Expertise Particulière.

Le Docteur Michel Fauré, président de l'Union MEP, ouvre la séance en rappelant que l'Union MEP était destinée à préparer les MEP à constituer leurs Conseils nationaux professionnels. Six d'entre eux (acupuncture, auriculothérapie, homéopathie, sexologie, ostéopathie, mésothérapie) ont leur CNP indispensables pour approcher la Fédération des Spécialités Médicales, élément capital dans l'élaboration du DPC, développement professionnel continu(évolution de la formation médicale continue) en cours de finalisation.

Roger Rua, Président du SML, fait l'historique de la médecine à exercice particulier, individualisée par la CNAM depuis 20 ans, devenue progressivement « à Expertise particulière ». Reconnue par la convention médicale de juillet 2011, elle bénéficie d'un groupe de travail conventionnel. Il évoque le problème des non spécialistes, laissés pour compte par la FSM, tant les MG que les MEP. Le Collège de médecine générale demandant un conseil scientifique personnel, pourquoi pas les MEP propose le président Rua ?

Le docteur Guy Lefranc, ancien député, responsable santé à l'UMP, nous accueille dans les lieux au nom de ses collègues parlementaires. Il évoque le rôle d'avenir de la médecine globale, naturelle et de prévention qu'est la médecine à expertise particulière.

Le docteur B Burel, responsable d'un syndicat d'ostéopathes évoque les 3 catégories de MEP, Généralistes, Spécialistes et « exclusifs », ceux avec DESC1 existants, l'intérêt de la VAE, validation des acquis par l'expérience. Il souligne la nécessité pour les MEP non spécialistes d'avoir la spécialité en Médecine générale, souvent difficile à obtenir dans certains conseils ordinaires. Il regrette aussi le manque d'appui de la part des universitaires.

Puis chaque Expertise, par la voie d'un de ses représentants syndicaux évoque les points clés de sa profession, son enseignement, ses difficultés et son intérêt pour la santé, voire l'Assurance maladie.

L'acupuncture est riche de 88 DIU et d'une capacité médicale depuis 2007. L'enseignement de l'acupuncture se fait en faculté et la formation continue y est active. A noter l'existence d'un collège français d'acupuncture.

L'auriculothérapie avec 1000 praticiens apporte les preuves scientifiques neurophysiologiques et par IRM fonctionnelle de ses capacités. L'enseignement est assuré par un DIU. L'exercice de l'auriculothérapie dans des centres de cancérologie confirme son intérêt.

La médecine du sport a un DESC1 ce qui assure sa reconnaissance. Son Conseil national professionnel est en place. Mais elle est trop divisée en de nombreuses branches (hôpital, centres de santé, Insep, administration, salariés et cabinets libéraux), avec trop d'intérêts divergents. Est évoqué le problème du dopage, de la considération des médecins, et les certificats d'aptitude au sport.

L'homéopathie est présentée par le docteur Jeumin-Flamme, Présidente d'URML. Reconnue depuis 1975, elle bénéficie d'une formation par DIU, formation nationale de 350h. La société française

d'homéopathie existe depuis plus de 100 ans et la FSM a accepté son CNP. La présidente insiste sur le bas coût de ce traitement, sur l'approche globale du patient et sur son absence d'iatrogénicité. Elle cite l'étude EPI 3 réalisée en 2008 2009.

La sexologie est enseignée par un DIU (dans 19 facultés) reconnue par l'Ordre. Elle bénéficie de formations validantes par le DPC. Le président du syndicat (indiquant que 78% des praticiens ont plus de 50 ans) insiste sur la consultation longue, accompagnement psychologique des patients. Avec l'exemple de la dysfonction érectile, il évoque le dépistage précoce de coronarite, diabète, cancers, dépression et sevrages médicamenteux permis grâce au temps consacré aux patients.

La mésothérapie a son Conseil national professionnel, ses syndicats et société savante et un DIU depuis 2002. Un acte de CCAM technique existe, non remboursable. Le point est fait sur les larges indications, le faible coût et la nécessité d'une aseptie stricte.

L'Ostéopathie est présentée par le docteur Corinne Le Sauder, responsable FMF. DIU depuis 1996. 3 syndicats, 2 sociétés savantes et des associations de FMC. Mais la loi Kouchner de 2002 autorise le titre d'ostéopathe aux non médecins, hélas et 80 écoles ouvertes aux non médecins délivrent des diplômes sans grande valeur. Il existe un acte répertorié à la CCAM, coté 25,08 €. Médecine peu couteuse, limitant les recours aux médicaments, l'ostéopathie bien pratiquée a peu effets secondaires. Efficacité en rhumatologie surtout.

La médecine thermale est présentée par Philippe Ducamp, vice-président du Syndicat. Son power-point suscite de nombreuses questions des auditeurs (cf présentation).

La phyto, aroma et gemma thérapie est présentée en dernier. Elle a ses DU et DIU, mais n'est pas reconnue par l'Ordre, donc pas sur plaque ou ordonnances. Une filière plantes médicinales non médicale se développe.

La session est close sur cette dernière présentation. Les travaux reprennent sous forme d'une table ronde professionnelle et syndicale l'après midi.

Docteur Michel Palmer,

Président d'honneur du SNMTh